

A qui cela peut concerner

Berne, le 1er mai 2018

Attestations CCT

Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Commission Paritaire Sécurité pour la branche des services de sécurité privés (ci-après dénommée « CoPa »), il est confirmé que la CoPa ne délivre que des attestations CCT, lesquelles fournissent des informations sur le respect de la DFO CCT (voir la « Directive Etablissement d'attestations CCT », www.pako-sicherheit.ch/GAV).

La CoPa n'émet pas d'autres attestations. En particulier aucune attestation est émise indiquant qu'une entreprise a payé toutes les dettes de la CoPa ou qu'elle serait assujettie à la CCT ou autres attestations similaires.

Le secrétariat répondra aux éventuelles questions (info@pako-sicherheit.ch; 031 381 58 69).

Meilleures salutations



Emanuel Zloczower
Directeur de la CoPa Sécurité